



CHATEAUROUX (36000)

Parc des expositions de Belle Isle (Av. Daniel Bernardet)

DIMANCHE 7 DECEMBRE 2025

Bourse d'échanges : pièces détachées pour véhicules anciens autos, motos, documentation, etc...

29^{ème} RETROBERRY La bourse leader du Centre Val de Loire

Les exposants pourront débiter **uniquement** à partir du **samedi 6 décembre** de 10h00 à 12h00 puis de 14h00 à 19h00 **ou** le **dimanche 7 décembre** dès 7h00.

Bulletin d'inscription à remplir et à retourner :

- ⇒ **Avant le 15 octobre 2025 pour les réservations des emplacements en intérieur**
- ⇒ **Avant le 10 novembre 2025 pour les réservations des emplacements en extérieur**
- ⇒ **Inscription obligatoire et accompagné de votre règlement total à l'ordre des AAI.**
- ⇒ **Si le bulletin d'inscription reçu n'est pas accompagné de son règlement, votre inscription sera rejetée.**

Adresse pour les inscriptions uniquement à :

RETROBERRY – AAI BP127 - 36000 Châteauroux UD

Renseignements / Site Internet : <https://www.clubaai.fr>

Adresse mail : clubaai36@hotmail.com

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION à « RETROBERRY de Châteauroux (36) »

ARTICLE 1 : Bourse d'échange de pièces détachées, documentation, outillage, habillement, miniatures, vieilles mécaniques, accessoires, produits d'entretien se rapportant exclusivement aux automobiles / motos / utilitaires / tracteurs.... anciens.

ARTICLE 2 : Tous les objets qui ne correspondant pas à l'article 1 sont interdits, notamment la vente ou la distribution de boissons, et/ou de denrées alimentaires.

ARTICLE 3 : Les exposants qu'ils soient « particuliers » ou « professionnels » doivent être assurés en tant que tels, en cas de vol ou de dégradation de jour comme de nuit, doivent pouvoir justifier de cette assurance auprès des organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradations, incendie ou accident.

ARTICLE 4 : Un gardiennage sera prévu durant la nuit du samedi soir jusqu'au dimanche matin, mais l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Toute réservation ne sera effective qu'à réception acceptée du bulletin d'inscription.

Celui-ci devra être parvenu avant la date de clôture des inscriptions mentionnée dans le bulletin, le cachet de la poste faisant foi.

Le bulletin d'inscription devra être également accompagné du chèque de montant total de la réservation souhaitée, à l'ordre des AAI

Possibilité de recevoir un reçu sur simple demande le jour de la manifestation.

Toute personne n'étant pas inscrite dans les délais, devra attendre jusqu'à 9h00 en fonction des emplacements encore disponibles.

Tout bulletin d'inscription incomplet sera rejeté par les organisateurs

Le dossier d'inscription doit être accompagné de :

- La fiche d'inscription et règlement intérieur remplis et signés.
- De son paiement complet, par chèque correspondant au nom réel de l'exposant, aucun emplacement ne sera réservé pour plusieurs identités différentes sous peine d'exclusion immédiate.

ARTICLE 6 : Tout désistement de la part d'un exposant devra être formulé par **lettre recommandée avec accusé de réception**, et parvenir « **15 jours** » avant la date de l'événement à : RETROBERRY / AAI - BP 127 - 36000 CHATEAUROUX UD.

Passé ce délai, la réservation ne sera pas remboursée.

En cas d'absence de l'exposant, le règlement ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure et après acceptation de l'organisation qui disposera de l'emplacement attribué.

ARTICLE 7 : Les emplacements doivent respecter strictement les dimensions définies au préalable avec les organisateurs. Aucune installation ne doit dépasser les zones de circulation du public et les autres emplacements. Après déchargement des marchandises, les véhicules devront stationner sur le parking prévu à cet effet (parking boudodrome)

ARTICLE 8 : L'organisation établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements au fur et à mesure des admissions (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 9 : Les exposants doivent laisser les emplacements dans l'état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées par leurs installations seront évaluées et mises à leur charge.

ARTICLE 10 : En salle, il ne sera pas possible de ranger ou quitter son stand avant 17 heures. En extérieur, selon météo, libre choix à l'exposant.

ARTICLE 11 : Les exposants s'engagent à respecter et ne pas encombrer les issues de secours

ARTICLE 12 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou exclure tout exposant qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation, ou dont le comportement, lors d'éditions passées, fut contraire à son esprit, et ce, sans qu'il puisse réclamer une indemnité.

ARTICLE 13 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, des fraudes ou douaniers et contributions.

ARTICLE 14 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité, ou présenter les documents attestant de sa profession.

ARTICLE 15 : Les arrivées se font le dimanche entre 7 heures et 9 heures. Des arrivées sont possibles le samedi à partir de 10 heures. Toutefois il est rappelé aux exposants situés en extérieur arrivant le samedi, que le parking ne sera pas gardé pendant la nuit du samedi au dimanche.

ARTICLE 16 : Vous êtes tenus de respecter le marquage au sol. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des inscriptions. Les emplacements qui vous sont attribués ne pourront pas être changés. Les emplacements en salle sont en nombre limités.

ARTICLE 17 : L'organisation ne peut assurer aux exposants le même emplacement et /ou les mêmes conditions d'une année sur l'autre, les emplacements étant attribués par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 18 : En remplissant et signant le bulletin d'inscription, les exposants acceptent le règlement en sa totalité, soit les 19 articles.

ARTICLE 19 : L'entrée des exposants se fera **uniquement** par l'entrée située avenue Gédéon du Château

Lu et approuvé par l'exposant (signature obligatoire)

Bulletin d'inscription 29^e RETROBERRY 2025

(Tout bulletin incomplet et sans son total règlement sera refusé)

Nota : 1 bulletin par exposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse Email :

N° Pièce d'Identité :

N° R.C :

[Vous proposez \(cochez les cases correspondantes\)](#)

Pièces détachées ☐ Autos ☐ Motos ☐ Utilitaires

☐ Outillages ☐ Miniatures ☐ Documentations ☐ Autres (précisez).....

[Vous réservez :](#)



• Emplacements INTERIEURS

Amateur : stand 3 mètres minimum à 8 mètres MAXI

Nombre de mètres: 8.00 € xml ... = Euros

Professionnel : 20 mètres MAXI

Nombre de mètres: 16.00 € xml ... = Euros

⇒ Emplacement nu (sans table) 1,50 mètre de profondeur maxi.

⇒ Placement selon ordre d'arrivée de votre inscription

• Emplacements EXTERIEURS

Amateur : 20 mètres MAXI

Nombre de mètres inférieur ou égal à 10 m : 4.00 € xml ... = Euros

Au-delà, pour tout mètre supplémentaire jusqu'à 20 mètres MAXI: 6.00 € xml ... = Euro

Total = Euros

Professionnel : 30 mètres MAXI

Nombre de mètres inférieur ou égal à 15 m : 6.00 € xml ... = Euros

Au-delà, pour tout mètre supplémentaire jusqu'à 30 mètres MAXI: 8.00 € xml ... = Euros

Total = Euros

⇒ Emplacement sans abri et sans table. Profondeur 4.00 mètres **incluant votre véhicule** (voiture, camion, camping-car, barnum, etc...).

⇒ Placement selon ordre d'arrivée de votre inscription.

⇒ Emplacements extérieurs tracés par lignes en rangées.

Présence d'un camping-car sur stand : + 15.00 € par camping-car = Euros

Montant Total de votre réservation	= Euros
---	---------------

Je déclare avoir pris connaissance des 19 articles des conditions Générales de Participation à la bourse d'échanges Retroberry :

⇒ Votre règlement par chèque à l'ordre « **AAI** »

Date :

⇒ Les exposants désirant obtenir une confirmation « inscription bien enregistrée » devront joindre :

- Avec le règlement et bulletin rempli, une enveloppe timbrée à leur adresse (tarif en vigueur) ou rédiger leur demande par email → clubaai36@hotmail.com

Lu et approuvé par l'exposant (signature obligatoire recto / verso)

